

## Réunion CDPA du 01 mars 2021 par visio-conférence

### Ordre du jour

- Compte rendu réunion CRPA du 10/02 (
- Formation zoom des stagiaires
- Reprise des actions et formations pour les stagiaires (post crise sanitaire)
- Formation zoom des référents)
- Bilan des FIA en présentiel et résidentiel 2020/2021)
- Programme club éducatif en arbitrage
- Ecole d'arbitrage de Mourenx
- Divers

### Etaient présents

Emmanuelle BISARO, Jean Luc DARTEYRE, Philippe GAUTIER, Yonn HIROGOYEN, Michel LACOUE, Hubert LEHER, Pedro PENALTA, Cendrine PLA, Theo RODRIGUES, Jean Claude SEGRESTAA, Janick SEYNAT.

### 1 : Compte rendu réunion CRPA du 10 février par visio-conférence.

Les Formations Initiales Arbitres se poursuivent jusqu'au 31 mars en résidentiel (visio) ; elles se justifient surtout pour les clubs qui veulent présenter des candidats pour ne plus être en infraction et pour pouvoir se mettre à jour dans le Statut de l'Arbitrage. C'est, bien sûr, surtout les soucis de certains clubs de National qui pensent aux mutations de joueurs pour la saison prochaine.

Passé le 31 mars, il n'y aura plus de FIA programmées.

Tous les candidats ayant participé à une FIA durant cette saison (avant cette date du 31/03) verront leur licence arbitre enregistrée et affiliée à leur club d'appartenance, même sans avoir officiés sur les terrains. La licence sera cependant validée plus tard, dès que le candidat aura passé et réussi son examen ; en ce moment, le passage des examens est fortement déconseillé dans les CDPA. Les examens ne pourront reprendre qu'en fonction des conditions sanitaires.

Les stagiaires de cette saison resteront stagiaires pour la saison prochaine et n'auront pas de dossier médical à refaire s'ils renouvellent leur licence ; on attend la même décision pour les stagiaires de 2019/2020, qui resteraient ainsi stagiaires sur 3 saisons consécutives (avec donc les mêmes obligations concernant le nombre de matchs à effectuer pour couvrir leur club).

La saison blanche a été évoquée par la CRPA, mais pas de certitude (à ce jour de la réunion du 10 février).

Le rôle des chargés de mission a été précisé en ce qui concerne le recrutement des arbitres dans les clubs ; dans la majeure partie des CDPA, cette fonction qui incombe pourtant aux chargés de mission n'est pas efficace et opérationnelle et revient principalement aux responsables des commissions ou des pôles d'arbitrage ; le 64 a été cité cependant comme un bon élève, avec des chargés de mission plutôt actifs.

### 2 : Formations complémentaires destinées aux arbitres stagiaires.

Elles sont organisées depuis le mois de novembre 2020 en visio-conférence par zoom toutes les 2 semaines ; 8 réunions ont eu déjà lieu et la participation des stagiaires à ces cours est d'environ 50% ; elles nous permettent de garder un lien avec nos jeunes arbitres ; la fonction d'arbitre qu'ils ont choisie et qui les met à l'arrêt depuis bien longtemps, les interroge et cette période les inquiète sérieusement. Nous sentons que la démobilisation gagne du terrain chez certains jeunes et nous attendons avec impatience de les retrouver sur les terrains ou à l'occasion d'un match de Ligue2 au Pau FC. Devant l'essoufflement et la faible participation

Bilan des candidats en 2020/2021 : 12 candidats, dont 9 reçus et 3 en attente d'examen ; (8 jeunes stagiaires et 4 adultes). Forte baisse (60%) des candidats par rapport à la saison dernière ; cette baisse (COVID) est générale dans tous les District de la Nouvelle Aquitaine mais la CDPA64 s'interroge aussi sur les FIA en visio-conférence, qui ne sont pas "l'idéal" pour former des arbitres (6 heures de formation en tout pour devenir arbitre).

Est-il vraiment souhaitable d'encourager des candidats à participer à ce type de formation ?

#### 6 : Programme éducatif en arbitrage dans les clubs.

Le Pôle Arbitrage a sollicité une dizaine de clubs du 64 pour participer à un programme éducatif qui sera mené par un salarié du District avec la participation des jeunes garçons en emploi civique au sein du District. Il sera présenté sous la forme d'un jeu Biathlon avec des questions sur les règles du Football et s'adressera aux très jeunes licenciés, dès que les conditions le permettront.

#### 7 : Ecole d'arbitrage de Mourenx.

Elle devrait s'ouvrir à la rentrée prochaine ; tous les jeunes arbitres nés en 2005 et 2006 ont été informés de l'ouverture de cette classe qui sera en lien avec la section football étude qui fonctionne déjà dans le lycée de Mourenx.

Des démarches sont en cours avec la Ligue pour assurer le financement des cours assurés par des formateurs en arbitrage du District et de la Nouvelle Aquitaine.

#### 8 : Divers

Michel nous informe des contacts établis avec les responsables en Arbitrage dans les différents sports, (Rugby, Basket, Handball, Volley) qui cohabitent dans le Centre Nelson Paillou. Une réunion est prévue prochainement et va permettre d'échanger sur les problèmes d'arbitrage rencontrés dans les diverses Fédérations, (recrutement, formation, suivi, désignation, accompagnement des arbitres, ou encore dans la gestion des conflits). Des programmes et des supports de formation pourraient être mis en œuvre, mis en commun et faciliteraient le travail de chacun. Le Comité Olympique est partie prenante dans ce projet de coordination de l'arbitrage qui est à l'initiative du Pôle d'Arbitrage de Football de notre District.

Michel a rencontré Mathieu Kohler pour revenir sur la dernière session FIA passée en résidentiel (St Pée sur Nivelle) ; Mathieu a confirmé son intention de garder son poste de formateur et chargé de missions dans notre Pôle Arbitrage.